

Hollande osera-il faire commémorer tous les ans le 19 mars 1962 ?

Les Français connaissent-ils la profondeur du traumatisme éprouvé par nos compatriotes d'Algérie (toutes ethnies et confessions confondues) qui ont été arrachés à leur terre natale en 1962?

Pourtant à chaque échéance électorale présidentielle, les candidats promettent des actes et des mesures, dans leur direction, destinés à l'apaisement des mémoires.

N'est-ce pas ainsi que le candidat François Hollande, s'adressant le 5 avril 2012 aux associations de harkis, s'est engagé, une fois élu, à reconnaître l'abandon et le massacre des harkis, laissés en Algérie?.

Une promesse, une fois élu, destinée aux oubliettes de l'Histoire!

Pas de changement, en fait là, avec son prédécesseur, auteur en 2007, d'une promesse très semblable!

Pourtant , le changement c'est maintenant! Il est bien intervenu mais, il concerne exclusivement les victimes du 17 octobre 1961, à savoir les seules victimes du « colonialisme »...

Il y a donc, d'un côté, les bonnes victimes, celles du colonialisme:la trentaine de morts de la journée précitée (selon les chiffres du seul rapport officiel, celui du gouvernement JOSPIN, socialiste, prédécesseur de celui de M. AYRAULT).

Aucun mot à ce jour, aucune compassion pour d'autres victimes, bien plus nombreuses;

- les dizaines de morts, assassinés par une unité de l'armée française à Alger, le 26 mars 1962, rue d'Isly;
- les centaines de morts pieds-noirs et ceux qui étaient censés être leurs alliés, le 5 juillet 1962, à Oran, victimes de l'inertie de l'armée française, consignée dans ses cantonnements;
- les dizaines de milliers de personnes massacrées (en comptant les membres de leurs familles, femmes, enfants et vieillards) soupçonnées d'être engagées aux côtés de l'armée française.

N'en doutons pas une seconde; l'affaire du 17 octobre 1961 constitue un premier »ballon »d'essai; si l'on n'y prend garde, les mauvais coups vont se multiplier...

Ainsi, le 8 novembre 2012 , le Sénat doit se prononcer sur une proposition de loi, visant à faire du 19 mars une journée du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en « Tunisie et au Maroc ».

Il s'agit en fait d'un texte adopté en janvier 2002 par l'Assemblée nationale qui arrive... dix ans plus tard devant le Sénat!

Curieux , non?

Mais, ce n'est pas tout!

Les associations de rapatriés de toutes origines, dans leur très grande majorité, sont vivement opposées à l'adoption d'une telle proposition de loi car elle porterait gravement atteinte à la dignité envers tous ceux qui ont souffert de cette guerre après le 19 mars 1962. Elle contribuerait à élargir une blessure qui pour beaucoup n'est pas encore refermée.

Au surplus, va-t-on commencer à célébrer en France, très explicitement, non pas une victoire, mais ce qui constitue,

quoiqu'on en dise, une lourde défaite politique!

Rétrospectivement, ce fut aussi une grave faute politique; car la date du 19 mars 1962 est indissociable de celle du 18 mars 1962, date de la signature des accords dits d'Evian...

Qui donc les a vraiment lu ces « accords » d'Evian, bâclés à toute vitesse dans la rage d'en finir à tout prix!

En les lisant attentivement, l'on est bien obligé de constater qu'ils fondent explicitement la création d'un futur Etat algérien sur un principe discriminatoire : la distinction des Algériens entre ceux qui possèdent un statut de droit commun et ceux détenteurs d'un statut de droit local. On est ainsi revenu sur la pleine citoyenneté de tous , reconnue en 1958.

Est-il vraiment judicieux de remuer cela aussi, en inscrivant dans le marbre ces fichus accords d'Evian-ou plutôt déviants-qu'il vaudrait beaucoup mieux oublier à tout jamais ! Alors que là forcément on va les célébrer officiellement tous les ans !

Comble de l'absurde! Dans notre belle France du vingt-et-unième siècle, de religion antiraciste et de gouvernance socialiste, un texte profondément discriminatoire va pouvoir servir de référence!

J'ai évidemment saisi la seule sénatrice socialiste du Haut-Rhin, Patricia SCHILLINGER, des objections que m'inspire la proposition de loi précitée.

Sa réponse (selon un modèle stéréotypé, peut-être?) s'étale sur trois pleines pages qui m'ont profondément indigné!

Selon elle, la date du 19 mars est la seule à avoir une valeur historique et symbolique.

Certes, certes, concède-t-elle »le 19 mars ne marque pas la fin réelle (NDLR:sic!) des hostilités » mais « la tradition républicaine veut qu'une date commémorative reprenne la date

historique marquant la fin des hostilités ».

Comprenne qui pourra!

Ah oui! « Ces accords constituaient un compromis politique et non une défaite militaire »

Etes-vous, Madame SCHILLINGER, vraiment naïve ou faussement naïve, car il faut bien le constater, aujourd'hui, il n'y a pas de compromis, les hostilités ne sont toujours pas terminées du fait des déclarations des responsables politiques algériens qui exigent la repentance en bone et due forme avant , en toute logique, des indemnités sonnantes et trébuchantes?

Madame, assez de palidonies; mettons fin à cette mascarade au plus vite!

Le mieux, c'est de commencer par manifester notre réprobation totale au vote de cette loi en manifestant devant les préfectures dans les régions et devant le Sénat, le jeudi 8 novembre à neuf heures précises, rue de Vaugirard.

Jean-Michel WEISSGERBER

P.S. Je tiens à saluer le courage de la sénatrice écologiste Esther BENBASSA , opposée au vote de cette loi et cela d'autant plus que je suis loin d'être sur la même longueur d'onde qu'elle sur un certain nombre de sujets!